

Compte-rendu du CHSCT du 23 juin 2016

➤ PREVENTION DU RISQUE AMIANTE

Il n'y a pour l'heure pas de risque pour la santé des agents des finances, mais la localisation de l'amiante présente dans certains matériaux doit être recensée pour que les précautions nécessaires soient prises en cas de travaux ou pour que les agents puissent signaler toute dégradation du matériau (exemple: en cas de décollement de dalles dont la colle serait amiantée...).

La surveillance de l'état des locaux est de la responsabilité du propriétaire de l'immeuble. En cas de doute, celui-ci doit avoir recours à un opérateur agréé qui rend un rapport sur les risques encourus.

En principe, une signalétique doit être mise en place conformément aux directives ministérielles. Ce principe a été acté de longue date. Pourtant, les directions sont frileuses et ne souhaitent pas faire de l'affichage de peur d'affoler les agents.

Le nouvel Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) justifie de plus cette position par le fait qu'un affichage ne peut pas être exhaustif puisque l'amiante ne peut être découverte qu'en cas de travaux.

Les endroits où il y a de manière sûre de l'amiante (sans risque car non friable et non volatile) sont recensés. Cette documentation est conservée en Direction et mise également à disposition des gestionnaires de site, qui doivent assurer la surveillance.

➤ LA DDFiP ET LA DOUANE 64: BIENTÔT UN DESERT MEDICAL?

La présentation du rapport annuel du Médecin de prévention est normalement l'occasion de faire un point sur l'état de santé au travail des agents de la DDFiP et des Douanes du 64 et du 40.

Il a été plutôt l'occasion de déplorer le non-remplacement du médecin parti à la retraite, acteur pourtant essentiel pour détecter des situations

sensibles ou à risque et pour suivre les aménagements nécessaires de postes de travail.



L'emploi est vacant à compter du 1er juin 2016. Le bureau santé et sécurité au travail du Secrétariat Général des Ministères Economiques et Financiers doit mettre en oeuvre toutes les procédures disponibles pour recruter un médecin de prévention dans le département des Pyrénées-Atlantiques que ce soit par recrutement direct, par conventionnement avec un service inter-entreprises ou avec une association de médecins du travail.

Le médecin de prévention coordonnateur régional pour la région Aquitaine/Pyrénées, Mme Massal, se chargera pendant l'intervalle d'assurer la continuité du service. Elle interviendra prioritairement :

- sur les aménagements de poste lors d'un retour d'un congé de longue maladie ou d'un congé de longue durée,
- sur les suites d'un accident grave du travail,
- au profit d'un agent souffrant d'une pathologie particulière ou au profit d'un agent handicapé nécessitant un aménagement de poste,
- pour la prise en charge des agents victimes ou témoins d'événements graves (agression, attentat, tentative de suicide, suicide) ou celle de collectifs de travail au sein desquels est observée une maladie à

déclaration obligatoire ou se trouvant en situation dégradée.

En raison des difficultés nationales pour trouver des médecins de prévention, il nous a été indiqué qu'un changement de législation était à l'étude pour supprimer le caractère obligatoire des visites médicales !

Les directions invitent les agents, en cas de risque psychosocial (RPS), à se tourner vers les assistantes sociales et, pour leurs problèmes de santé, à se rapprocher de leur médecin traitant.

S'agissant des aménagements de postes que validait le médecin de prévention, ils seront mis en attente pour être présentés ultérieurement au médecin coordonnateur.

La présidente de séance, Mme Cheylan, a souligné que, de toute façon, il n'y avait plus de budget pour les payer!

Le rapport du médecin fait apparaître des cas de souffrance au travail, sans toutefois de précision sur les unités de travail concernées.

Les membres du CHSCT sont donc dans l'impossibilité d'intervenir, d'identifier les causes, de faire un suivi ou de la prévention.



Par contre les membres du CHSCT sont informés au fil de l'eau des fiches de signalement adressées aux Directions.

Dans chaque cas, un courrier est adressé au contribuable et un soutien proposé aux agents concernés. On ne déplore pas à ce jour de cas avéré de récurrence.

➤ SUIVI DES REGISTRES SANTÉ ET SECURITE AU TRAVAIL (RSST)

Les RSST (ex Registres Hygiène et Sécurité) sont dématérialisés.

Le suivi des actions en est grandement amélioré puisque les assistants de prévention peuvent, chacun pour sa Direction de rattachement, donner suite aux remarques et questionnements des agents dans les meilleurs délais.

Chaque agent peut se connecter à ces RSST pour signaler les dysfonctionnements et s'informer des demandes et suites données.

Ce travail de suivi est bien effectué par les Directions.

N'HESITEZ PLUS A LE SERVIR !

➤ PROGRAMME DE PREVENTION

75 % du budget prévisionnel est à ce jour débloqué.

Tout le programme voté lors du 1er CHSCT est engagé. Les dernières actions présentées lors de ce CHS sont les suivantes:

- *1 dotation supplémentaire de parka pour un géomètre*

- *7 aménagements de postes suite à prescription du Médecin de Prévention*

- *remplacement des fenêtres sur Bayonne Vauban sur 2 étages façade nord (projet acté lors du CHS du 1er avril)*

Certains travaux (notamment la cantine de Bayonne) ont pu être pris en charge par d'autres budgets que celui de la DDFiP 64, car découlant de préconisations de l'ISST (dossiers suivis par le service Budget Immobilier et Logistique).

➤ QUESTIONS DIVERSES

Les représentants CGT ont proposé de mettre à l'étude au prochain CHSCT les visites de sites suivantes:

- Le site de Bayonne Vauban (travaux immobiliers : cantine, toit, fenêtres, chauffage), la trésorerie de Nay (RPS); le bureau des Douanes de Pau (réorganisation du service, RPS).

- Le stand de tir et la BSI de Bayonne (Douanes) pourraient également être proposés à l'issue de l'expérimentation du pistolet mitrailleur HK.

L'ISST se réserve quant à lui le site d'Oloron-Sainte-Marie dont il fera la visite en juillet.

SIÈGENT POUR LA CGT FINANCES

Anne SEGUIER, Eric MANRY, Catherine DESBONNET, Nathalie LAMOUREUX, Laurent LONDAIZ, Corinne KOHLER / Manuela TRICHET (experte)